COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE – CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village – BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-21

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu du renouvellement du réseau de distribution d'eau potable rue de la Brasserie, rue du Passe-Temps et rue de la Burlotte par l'entreprise LORBAN pour le compte de NOREADE.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à partir **du 05 juin pour une durée de 90 jours.**

Article 2 : Les deux sens de circulation seront concernés avec une fermeture à la circulation. Une déviation sera mise en place par l'entreprise LORBAN.

Article 3 : Le sens unique actuellement en place de la rue de la Brasserie sera ouvert aux deux sens de la circulation pour la partie du Passe-Temps à la Départementale CD124 (derrière les anciens locaux de l'Abbaye).

Article 4 : La rue du Cheminet restera en sens unique.

Article 5 : La sortie de la rue de la Brasserie près de l'église sera interdite.

Article 6 : La vitesse de la circulation sera limitée à 30 km/h.

Article 7 : La circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules légers et les poids lourds.

Article 8 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise LORBAN.

Article 9 : Ampliation à :
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- L'entreprise LORBAN ;
- NOREADE : Mr BRISSON ;
- Les habitants de la Rue de la Brasserie, Rue de la Burlotte, Chemin du Cheminet, Le Passe-Temps et Rue de la Gare.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE * NORD *

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 1er juin 2023

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT